

PV* 25 février 2025 TEAMS

6 février 2025 10:16

Conseil d'établissement

Mardi 25 février 2025

18 h 30

TEAMS

École St-Joseph, 13 rue de l'Église, Mercier

PROCÈS VERBAL

Présents	Absents	Noms	Titre		Présents	Absents	Nom	Titre
☒	☐	Madame Karina Salazar	Membre parent		☒	☐	Stéphanie Beauvais	Direction
☒	☐	Madame Odile Diouf	Membre parent		☐	☒	Madame Nadège Gruffy	Parents substitut
☐	☒	Madame Mariève Montpetit	Membre parent Vice-présidente		☐	☒	Madame Mireille Dandjinou	Parent substitut
☒	☐	Madame Ismachar Sabin Estil-Lamy	Membre parent Délégué substitut au comité de parents		☐	☒	Martine Jacques	Personnel substitut
☒	☐	Madame Mélanie Brunelle 2e année de mandat	Membre parent Délégué au comité de parents Présidente		☐	☐		
☒	☐	Madame Sue-Anne Lacombe	Membre parent					
☒	☐	Jessica Therrien	Personnel enseignant					
☒	☐	Annie Lacasse	Personnel enseignant					
☒	☐	André Vincent	Personnel enseignant					
☒	☐	Sophie Fitzgibbon	Personnel enseignant					
☒	☐	Mélanie Touchette	Personnel de soutien					
☒	☐	Brigitte Tremblay	Service de garde					

Point à l'ordre du jour	Durée approx	Heure	Compte-rendu
Ouverture de l'assemblée			
1. La période de questions du public et des membres du CÉ;	5 min		
2. Vérification des présences ;		18 h 34	
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			Proposé par Madame Tremblay Appuyé par Madame Salazar APPROUVÉ CÉ-054-2024-2025-030
5. <u>Information des représentants des parents</u> 5.1 Délégué au comité de parents Bénévole de l'année			Madame Brunelle présente le contexte de la soirée des bénévoles. <i>Un petit rappel de ce qu'est la soirée des bénévoles :</i> - Un bénévole par école peut être reconnu. Celui dont l'engagement et les actions auront eu un impact significatif pour les étudiants et pour l'école. - La candidature du bénévole de l'année peut être proposée par tous les membres du personnel scolaire, par les élèves, par la direction ou encore par le Conseil d'établissement. - Pour la sélection, les candidatures doivent être présentées lors du Conseil d'établissement. La sélection se fait lors du CÉ de pair avec les membres du CÉ et la direction de l'école. <i>Critères d'admissibilité :</i> Les conditions suivantes devront être remplies afin qu'un bénévole puisse être lauréat : - L'établissement doit avoir un représentant au Comité de parents. - Si le bénévole est un employé du CSSDGS, le bénévolat ne doit pas avoir été fait pendant les heures de travail. - Le bénévole ne doit pas avoir été nommé l'an dernier, sauf s'il s'est démarqué de façon exceptionnelle et continue au sein de l'école.

			Lors de la soirée de reconnaissance, le bénévole devra être accompagné de 2 personnes: Un représentant de la direction de l'école <u>ET</u> Une des personnes suivantes: le représentant du Comité de parents ou son substitut ou un membre-parent du conseil d'établissement Aucun parent n'a fait preuve de bénévolat soutenu et remarqué jusqu'à maintenant cette année comme ce fut le cas par les années passées. Madame Montpetit qui s'occupe de l'OPP et des ventes de collation a déjà été nommée l'an dernier. Quelques parents aident en ateliers au préscolaire ou en sortie de façon ponctuelle. Madame Tremblay soulève que Monsieur et Madame Beauvais ont mis en place la bibliothèque durant l'été pour qu'elle soit disponible dès la rentrée scolaire malgré le déménagement de local. Leurs candidatures sont retenues. Madame Beauvais va les contacter pour leur offrir.
6. Affaires diverses			
7. Prochaine réunion			25 mars 2025
8. Levée de l'assemblée		18 h 50	

Stéphanie Beauvais, direction

Mélanie Brunelle, présidente